quels et qu'ils sont en réalité des intérêts de classe.

Sachant de plus en plus que l'Etat, est l'Etat des détenteurs du moyen de travailler, le détenteur des intérêts capitalistes, les travailleurs cherchent à s'emparer de l'Etat pour défendre leurs propres intérêts. Leur action comme classe, née des intérêts de leur vie économique, produits par la manière entre de la société capitaliste, ne tendra pas alors à revêtir un caractère politique.

Maîtres de l'Etat, les travailleurs feront valoir leurs droit à la possession des instruments et de la matière de travail. Alors disparaîtront les classes — ceux qui travaillent et ceux qui font travailler — parce que seuls ceux qui travaillent, ceux qui travailleront apparaîtront sur la scène du globe.

La lutte des classes est le fond même du mouvement historique; sont ignorantes ou de mauvaise foi ceux qui me le voient pas.

Charles VÉRECQUE.

Choses Calaisiennes

Les points sur les I

Pour le Comité exécutif et par ordre — toujours! — le citoyen Salembier dans le *Petit Calaisien* de samedi dirige contre le *Réveil du Nord* diverses accusations que nous allons réfuter brièvement, non parce qu'elles offrent un intérêt capital, — oh! non, ce ne sont qu'escarmouches insignifiantes! — mais parce que nous ne voulons pas laisser s'accréditer des bruits mensongers, quoique... anodins.

Nous allons donc reprendre, point par point, le nouvel article que le *Petit Calaisien* nous a consacré, sous la signature du Maire de Calais.

Nous prions seulement nos lecteurs de remarquer que les questions qui nous sont posées portent sur des points réglés par le Congrès de Dunkerque et cela suffit à donner la mesure de la petite guerre qui nous est faite.

— « Un point essentiel (sic) sur lequel nous omettons de nous expliquer, dit-on, c'est l'attitude prise par le *Réveil* qui a persisté, malgré les décisions du Comité Fédéral, à soutenir contre la Section Calaisienne un groupement d'hommes combattant la Section avec l'appui donné au grand jour par les réactionnaires; et cela, pour imposer à la Section la candidature d'un homme dont elle ne veut pas et dont elle est bien libre de ne pas vouloir. »

C'est la pure invention. Nous n'avons jamais soutenu personne contre la section Calaisienne, avant la querelle que le *Petit Calaisien* a déchaînée et, après comme avant, nous défendons le plus malin des rédacteurs, de la feuille de M. Naudin — depuis Paul de Cassagnac qui y écrit en première page, jusqu'à ceux qui accomplissent en seconde page, une œuvre de division socialiste — de découvrir dans nos colonnes une ligne, un seul mot, qui autorise à supposer que nous ayons songé à imposer une candidature quelconque à la Section.

Mais c'est donc chez vous une idée fixe, véritable épouvantail, que cette crainte de voir surgir un candidat, des candidats, non baptisés par vous!

Vraiment cette insistance est bien maladroite et permet bien des hypothèses... Mais glissons.

On nous le serrage ensuite ainsi :

— « Où la rédaction du *Réveil* a-t-elle puisé le droit de combattre à Calais la Section du Parti ouvrier ?..

Nous n'avions du *droit* à puiser nulle part, pour cette bonne raison qu'il ne nous est jamais venu à l'idée de combattre une section du Parti.

Pourtant, la section Calaisienne s'est mise en opposition avec le règlement du Parti quand elle a rendu publiques, ses guerelles intestines et elle a transgressé une décision du Congrès — une ne pouvait rapporter qu'un Congrès National — en excluant un de ses membres.

Nous avons répondu à des attaques personnelles, signées *pour le Comité exécutif et par ordre*, tout uniment parce qu'il n'est pas dans nos habitudes, parce qu'il ne convient pas au sentiment que nous avons de notre dignité, de supporter les taloches avec une docilité de chien domestique et les injures avec une évangélique résignation!

Et de deux...

Poursuivons :

— « Où la Rédaction du *Réveil* a-t-elle puisé le droit, nous demande-t-on encore, de prêcher contre nous la création d'un groupement adversaire. Rappelons-le que les forces socialistes de Calais, qui a pu en savoir à confectionner de fausses cartes du Parti ouvrier, sans perdre pour cela la sympathie active du citoyen Sieuve Evausy? »

Nous défions celui qui nous interroge insidieusement ainsi d'établir *par un seul fait* — le plus médiocre — que nous ayons en quoi que ce soit, contribué au groupement des forces socialistes de Calais.

Bien au contraire, nous avons été le premier à nous élever contre cette organisation et c'est nous-même — nous le répétons une fois de plus — qui, après avoir présenté au Congrès de Dunkerque l'ordre du jour de blâme contre les procédés administratifs de l'Agglomération, en avons demandé — et obtenu — la dissolution.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, est-il possible de concilier l'attitude que nous avons publiquement observée dans ce cas, avec celle qui nous est si gratuitement prêtée... *pour le comité exécutif et par ordre* ?

Enfin, nous arrivons au bout de l'interrogatoire qu'il nous a plu de subir...

— « Où la rédaction du *Réveil* a-t-elle puisé le droit *qu'elle s'est attribué* (sic) d'avoir à Calais une politique opposée à celle du Comité Fédéral qui, après enquête nous avait donné raison ? »

Il découle de la valeur des mots que si nous nous sommes attribué un droit nous ne l'avons puisé autre part qu'en nous! Mais encore qu'est-ce qu'on entend par politique ? Est-ce la défense et la propagande du Socialisme-révolutionnaire ? Qu'on nous dise donc quand nous avons manqué à ce devoir ! Mais non, du Socialisme il n'est pas question ici, hélas ! Il s'agit d'une politique non de principes, mais de personnes et notre crime consiste à n'avoir pas voulu nous associer à l'écrasement prémédité d'un homme...

Eh bien, oui, cela nous ne l'avons pas fait, cela nous ne le ferons pas même contre Salembier, qui nous croit bien à tort ses ennemis, s'il prenait un jour fantaisie au *Petit Calaisien* de se retourner contre lui, comme il s'est retourné contre Delcluze, après s'en être servi !

— « *Voilà la question, toute la question !* » ajoute le *Petit Calaisien*.

Qu'en pensez-vous lecteurs, et vous camarades, que cette polémique douce ? N'est-ce pas que sur ce thème de fausseté, il était bien inutile de partir en guerre, dans un journal opportuno-radical, contre l'organe régional du Parti ouvrier ?

Je crois, quant à moi, qu'il n'y a plus « qu'à tirer l'échelle » et c'est ce que je fais, en attendant, avec la plus parfaite sérénité d'âme, le Congrès National dont on me menace. « *pour le Comité exécutif et par ordre!*

G. SIAUVE-EVAUSY.

DERNIÈRE HEURE

IMPORTANTE GRÈVE A LYON

Lyon, 22 juin.

Les ouvriers des corporations du bâtiment, au nombre de 5,000, ont voté la grève générale. La grève intéresse 20,000 ouvriers.

LES AFFAIRES D'ORIENT

Athènes, 27 juin.

Le gouvernement a décidé d'occuper divers points de l'Epire, parce que l'armée turque occupe des positions lui permettant, en cas de reprise des hostilités, de couper la retraite aux grecs.

FÊTE DE LIBRE-PENSÉE

Paris, 27 juin.

Aujourd'hui a eu lieu la fête laïque offerte chaque année aux enfants, par la ligue de la Libre-Pensée.

Rue de Rochefort, présidait, ayant à sa droite M. Mirman, député de Reims, et à sa gauche M. Ernest Roche, député de Paris.

M. Doumergue, député du Gard, a fait une conférence très applaudie.

TERRIBLE EXPLOSION

Paris, 27 juin.

Une violente explosion s'est produite dans la matinée à l'usine à gaz d'Aubervilliers, dans la maçonnerie pour l'épuration du gaz. Six ouvriers ont été blessés, dont un grièvement. Le préfet de la Seine s'est rendu immédiatement visiter les blessés.

LE BANQUET DE HOCHE

Versailles, 27 juin.

Les radicaux ont célébré, aujourd'hui par un banquet, l'anniversaire de la naissance de Hoche.

MM. Lockroy, Rameau, Guyesse, Lamary, le colonel Sever et Berteaux y assistaient.

M. Lockroy a reproché au ministère actuel d'abandonner l'ancien programme repu heam et de s'aller avec la droite cléricale et de compromettre ainsi non seulement la République, mais l'unité morale de la nation.

SOUSCRIPTION

en faveur des Rubaniers de Comines

Deuxième liste

Quête faite par la section Caudrésienne du Parti ouvrier, 5,30. — Un ennemi des contrôleurs illettrés au tramway, 0,10. — Remis par Descheerder de Tourcoing, 1,55. — Liste n. 98, remis par le citoyen Marchand 2,70. — Reçu du camarade Léon D., somme ou liée, 1,05.

Total de la 15me liste	16,20
Listes précédentes	503,40
Total général	520.30

A LA MAISON DU PEUPLE DE LILLE

Manifestation anti-clericale

Une importante réunion publique quelle assistaient de nombreux conseils municipaux socialistes de la région, tenue hier soir à la Maison du Peuple Lille.

A l'ouverture de la séance, la salle des conférences étant archi-comble, plusieurs centaines de citoyens n'ont pu trouver place.

La question à l'ordre du jour, l'anticléricalisme et les manifestations religieuses, a été traitée par les orateurs qui sont succédés à la tribune.

La réunion était présidée par le citoyen Carrette, maire de Roubaix, avec les citoyens Maes conseiller municipal de Roubaix et Cateler, conseiller municipal de Loos, assesseurs.

Des applaudissements frénétiques ont accueilli les citoyens Carrette, Maes et Cateler lorsqu'ils ont pris place au bureau. Ils avaient, du reste, été nommés par acclamations.

***

Discours de Chesquière

Le citoyen CHESQUIÈRE, conseiller général et adjoint au maire de Lille, a pris le premier la parole. Dans un magnifique discours, il a démontré les agissements des cléricaux qui, se sentant soutenus par le gouvernement de M. Méline, essayent de relever la tête.

Mais la coalition des cléricaux et des bourgeois opportunistes peut se souder encore davantage; nous n'avons pas à craindre que l'église domine longtemps encore le peuple. Rien n'arrêtera la marche en avant du prolétariat, qui sait qu'il arrivera à son émancipation qu'avec l'avènement du socialisme et la destruction de toute religion. (Applaudissements).

Les cléricaux, continuent-ils, réclament toute liberté pour faire dans la rue leurs mascarades, mais ils ne voudraient aucune liberté pour nous.

De tout temps, l'église n'a voulu la liberté que pour elle et c'est pour cela qu'elle voudrait partout et toujours dominer.

A l'appui de sa thèse, l'orateur cite de nombreux faits historiques et rappelle les crimes de la religion catholique.

Il est chaleureusement acclamé.

***

Discours de Devernay

Le citoyen DEVERNAY prend ensuite la parole. Dans un discours très spirituel, il commente les commandements de Dieu, le catéchisme clérical et l'histoire sainte. Il soulève les rires et les applaudissements de toute l'assemblée en faisant ressortir toute l'absurdité, toute l'immoralité et toutes les ignominies de l'enseignement et de l'histoire de la religion.

La religion n'est faite que pour abrutir le peuple et le maintenir sous la domination cléricale et bourgeoise.

Personnellement, il se moque des manifestations cléricales, et quand il y aura un gouvernement vraiment républicain qui permettra aux socialistes de manifester, il ne verra aucun inconvénient à ce que les curés aient la liberté de se promener sous leurs déguisements.

Mais, maintenant, l'attitude des cléricaux et du gouvernement ne permet pas de leur laisser faire des processions.

Si les membres de la « calotte » sont très forts pour frapper une femme quand ils sont en nombre, ils feront beaucoup moins en présence de quelques socialistes déterminés.

Bien que les cléricaux ont toutes les faveurs, le gouvernement ne manque jamais de frapper odieusement les socialistes : témoin le cas du citoyen Devernay.

S'autorisant de cette attitude du gouvernement le représentant de M. Méline à son arrivée à Lille, a déclaré qu'il venait dans le Nord pour faire la guerre au Socialisme.

Eh bien, s'écrie le conseiller général socialiste, puisque M. Laurencceau veut la guerre, nous la ferons, et le socialisme l'écrasera comme une paille est écrasée par une locomotive. (Vifs appl.).

Le citoyen Carrette donne la parole à Siauve-Evausy. Une ovation est faite à notre rédacteur en chef à son arrivée à la tribune.

***

Discours de Siauve-Evausy

Le citoyen Siauve développe cette thèse : — « Il n'y a pas, à proprement parler de question anticléricale, il y a une question sociale. Celle-ci résolue, la première qui n'est qu'une incidente dans la lutte de la bourgeoisie possédante contre le prolétariat dépossédé, le sera aussi. Qu'on affranchisse les estomacs, les cervaux seront libres. »

L'orateur après avoir ainsi posé le problème le résoud suivant les données collectivistes dont il démontre, entre temps, l'irréfutabilité.

Puis, après une véhémente critique de la société capitaliste, dans laquelle il englobe toute les partis de conservation sociale, l'orateur termine par un appel à l'union de tous les prolétaires, non pas seulement contre la puissance cléricale, mais surtout contre la domination bourgeoise, car le cléricalisme, répète-t-il, n'est qu'un effet dont le capitalisme est la cause.

Ce discours très substantiel, d'une logique saisissante a été coupé par de frénétiques applaudissements.

***

Intervention de Delory

Le citoyen Delory, en quelques mots pleins de bon sens, appuie les déclarations du citoyen Siauve. Limiter au seul cléricalisme notre lutte, serait agir comme un jardinier qui, ayant un arbre mauvais dans son jardin, se contenterait de l'émonder en coupant une branche à chaque saison, au lieu de le supprimer totalement.

Le cléricalisme n'est qu'une des mauvaises branches de l'arbre capitaliste. Il faut raser l'arbre.

En conséquence, le citoyen Delory propose à l'Assemblée un ordre du jour invitant tous les libre-penseurs à se joindre aux ouvriers organisés en parti de classe pour la conquête du pouvoir politique.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Un second ordre du jour blâmant l'attitude des agents du gouvernement de M. Méline à l'égard du citoyen Devernay est également acclamé.

La séance a été levée sans aucun incident.

A. P.

ERONT-ILS POURSUIVIS?

Les cléricaux ont pavoisé hier à Roubaix à Croix. A beaucoup de fenêtres on a flotter des drapeaux et des oriflammes anges, blanches ou d'autres couleurs.

Seront-ils poursuivis ? A-t-on verbalisé entre eux ?

Car l'arrêté du Préfet du Nord est formel : il ne permet que l'exhibition des drapeaux nationaux français et étrangers et les des sociétés légalement autorisées. Or, pas plus que le drapeau rouge — pour l'exhibition duquel notre ami Heylynck a été condamné la semaine dernière au tribunal de simple police — les drapeaux, bannières et oriflammes des cléricaux ne sont autorisés par le préfet.

Certes, nous trouvons que cela est absurde, mais ce n'en est pas moins vrai. Et comme on a condamné les socialistes, qui étaient en faveur l'arrêté préfectoral, condamnera bien aussi les cléricaux qui, eux aussi, ont passé dessus à plain pied.

Nous l'espérons, car on nous a toujours appris que les lois et les arrêtés étaient faits pour tous.

Dans quelques jours, nous verons fixés.

L. H.

LILLE

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Conformément au règlement intérieur du Parti tous les percepteurs et trésoriers des Comités de quartiers sont priés d'adresser leur situation financière au trésorier général, à la Maison du Peuple ce soir lundi au plus tard.

L'ORAGE DE SAMEDI

Le violent orage qui s'est déchaîné, samedi d'importante dégâts et a fait plusieurs victimes.

Nous avons déjà signalé, dans notre numéro d'hier, l'incendie d'une grange à Marly, la mort d'un jeune homme à l'école de natation de Beaulieu, etc.

A Lille, à Roubaix et à Tourcoing, la foudre est tombée sur différents points, sans qu'il en soit résulté d'accidents, heureusement.

A Armentières, plusieurs cheminées ont été démolies par la foudre.

A Brillon, un moulin à vent, appartenant à M. Charlemagne Landas, a été complètement détruit. Un garçon meunier a été blessé au poignet.

A Bailleul, une ferme et deux granges ont été incendiées. A Fourmies, la foudre est tombée dans divers quartiers de la ville.

A Sains du Nord, un jeune homme aurait été tué par la foudre.

A Arras, nombreux dégâts dans la ville et dans les environs.

L'orage a été d'une violence extrême à Saint-Hilain-lez-Cambrai. Les récoltes ont été ravagées.

En Belgique plusieurs fermes ont été incendiées par la foudre. Les dégâts causés par l'orage sont incalculables; la plupart des récoltes sont détruites.

Promenade Scolaire du Jeudi 24 Juin

La 3e promenade scolaire a eu lieu jeudi dernier. Elle avait pour but la visite d'Emmerin.

Les écoliers des Ecoles des rues Fombelle, de Juliers, de Colmar, Fabricy et de l'Arbrisseau y ont pris part, sous la direction de M. Marchand.

Durant le trajet, les élèves se sont amusés à faire la cueillette des fleurs qui bordaient la route. Ils ont couru après les papillons et se sont intéressés à un paysage qui, pour eux, était tout nouveau. De temps en temps ils faisaient comme nos beaux troupiers qui chantent pour oublier la longueur et la fatigue de la route.

Arrivés à Emmerin à 10 h., la caravane, après une halte, alla visiter l'établissement des eaux d'Emmerin où les yeux de chacun s'agrandirent pour mieux voir les puissantes machines.

A midi 1/2, on déjeûna. A la suite, repos. La chaleur étant vive, les écoliers en profitent pour organiser un concert dans la grande salle du restaurant.

A huit heures, ils font une promenade pleine d'entrain dans les marais d'Emmerin, à l'abri du soleil, et vers 7 heures 1/2, tous rentrent à Lille, contents de leur journée, satisfaite d'avoir fatigué leurs jambes et exercé leurs sens.

A jeudi prochain, la quatrième promenade.

Institut Pasteur de Lille

Le Conseil d'administration du Comité linier du Nord de la France vient de décider la création d'une bourse à l'Institut Pasteur de Lille, en vue de faire entreprendre dans cet établissement une étude complète de la question du rouissage du lin.

On sait que l'opération du rouissage consiste à faire décomposer par des microbes qui existent dans certaines eaux et dans certains sols la cellulose, la gomme et les diverses substances qui entourent les fibres textiles dans la tige du lin. Actuellement l'existence seule de ces microbes, que les bactériologistes appellent « bacilles amylobacters », est connue, mais on ne sait pas exactement dans quelles conditions de milieux ils opèrent leur travail, ni quelles sont les races ou variétés d'amylobacters qui conviennent plus particulièrement à telle ou telle espèce de lin.

La solution de ces divers problèmes intéresse au plus haut degré l'industrie linière et aussi l'agriculture de la région du Nord. Si l'on pouvait arriver à rouir les lins dans des conditions toujours égales et appropriées à chaque espèce de lin à chaque genre de travail, on réaliserait un progrès immense au point de vue économique.

La bourse est instituée par le comité linier à l'Institut Pasteur de Lille pour une période de trois années. Sa valeur est de 3,000 fr. pour la première année et 3,500 fr. pour les deux années suivantes. Sur cette somme, 1,500 francs seront réservés chaque année pour les frais de voyage et d'achat d'instruments ou de matériel nécessaire aux recherches expérimentales à entreprendre. Le reste du montant de la bourse sera versé au titulaire, soit 1,500 fr. la première année et 2,000 fr les deux années suivantes.

Le boursier sera choisi par le Conseil d'administration du Comité linier, sur une liste de candidats présentés par le Directeur de l'Institut et d'après leurs titres scientifiques. Les candidats peuvent se faire connaître dès à présent. Les conditions exigées sont les suivantes :

1° Être de nationalité française ; 2° Avoir fait des études complètes de chimie, soit dans un établissement scientifique de l'Etat, Ecole centrale ou Faculté des Sciences, soit dans une école de hautes études industrielles ; 3° Avoir fait un stage dans un laboratoire de bactériologie ; 4° S'engager par écrit à consacrer trois années consécutives à l'étude exclusive de la question du rouissage des lins, dans les laboratoires de l'Institut Pasteur de Lille.

5° S'engager également, par écrit, à publier intégralement les résultats de ses travaux et à ne prendre aucun brevet.

Le titulaire de la bourse devra entrer en fonctions à partir du 1er octobre prochain.

Adresser les demande de renseignements et lettres de candidature à l'Institut Pasteur de Lille.

Le Planton du Procureur

Depuis près de deux ans, un agent de la police municipale, rétribué par la ville et nommé par la municipalité, est distrait de son service pour être à la disposition exclusive de M. le Procureur de la République.

Ses fonctions consistent à rester du matin jusqu'au soir à la porte du cabinet de M. Fournez et d'y introduire les visiteurs ou de répondre à ces derniers que M. le Procureur est absent.

Est-ce que la ville est obligée de fournir un planton à M. le procureur? Nous ne le pensons pas.

Aussi, espérons-nous que le maire de Lille invitera M. le commissaire central à rappeler l'agent distrait de son service.

Nouvelles militaires

Dispenses pour un frère au service. — Les jeunes soldats de la classe 1895 et les ajournés des classes 1891 et 93 dispensés par le Conseil de révision comme ayant un frère présent sous les drapeaux, servant en qualité d'appelé qui désirent obtenir un sursis d'incorporation valable jusqu'au retour de ce frère devront en faire la demande par écrit au commandant du bureau de recrutement, par l'intermédiaire de la Gendarmerie.

Ils devront mentionner sur cette demande leur canton et leur numéro de tirage, ainsi que la classe, le canton, le numéro de tirage et le régiment du frère présent sous les drapeaux.

L'abus des plantons. — Le ministre de la guerre vient de rappeler les autorités militaires à la stricte observation des dispositions contenues dans le règlement sur le service intérieur, au sujet du nombre des plantons à employer pour le service régimentaire.

Le général Billot recommande d'user largement de l'article de ce règlement aux termes duquel les chefs de corps sont dans l'obligation de réduire le plus possible le nombre des plantons, chaque fois que les circonstances le permettent.

Le ministre signale que déjà, à la date du 16 avril 1894, les officiers généraux ont été invités à exercer à cet égard la plus étroite surveillance, de façon à diminuer les non-valeurs dans les corps de troupes.

Syndicat de l'Industrie textile

Tous les membres du syndicat de l'industrie textile se sont réunis hier soir, à 6 heures, à la Maison du Peuple, pour examiner plusieurs questions importantes.

Au cours de cette réunion, le syndicat a voté une somme de cinq cents francs pour les grévistes de la filature Paul Le Blan et a désigné le camarade Wattens comme délégué au Congrès international de Roubaix, qui se tiendra en août prochain.

Accident de voiture

Hier soir, vers 7 heures, un soldat a été renversé rue de l'Hôpital-Militaire, au coin de la rue Nationale, par une voiture de maître, attelée de deux chevaux et conduite par un cocher.

La voiture arrivait au grand galop de la direction de la place de l'Arsenal, le cocher ne ralentissant même pas l'allure de ses chevaux en traversant la rue Nationale.

Le soldat a été piétiné par les chevaux et l'une des roues lui a passé sur le corps. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Bruno, il a été transporté à l'hôpital militaire.

Le cocher, après avoir renversé le militaire, n'arrêta même pas ses chevaux, mais aux cris des témoins de l'accident, des passants s'interposèrent et il s'arrêta, après avoir passé déjà l'église Saint-Etienne.

Procès-verbal a été dressé et une enquête est ouverte.

Glaces : Aux GALERIES LILLOISES

Chemin de Fer du Nord

La Cie du Nord met à la disposition du public fréquentant les plages de son réseau :

1° Des billets collectifs de famille, valables pendant 33 jours ; 2° Des billets hebdomadaires individuels, valables du vendredi au mardi ; 3° Des billets d'excursion individuels et de famille, valables un dimanche ou un jour de fête.

A partir du 1er juillet prochain, de nouvelles facilités seront ajoutées à celles que nous venons de citer et toutes les gares du réseau délivreront, pour les stations balnéaires et thermales : 1° Des carnets donnant droit à cinq voyages d'aller et retour, à une date quelconque, pendant le délai de trente-trois jours, non compris le jour de la distribution. Le seul fait de prendre à la fois cinq billets hebdomadaires donne le droit d'effectuer, au même prix, les cinq voyages à une date quelconque, sans avoir à se préoccuper de voyager du vendredi au mardi, comme avec un billet hebdomadaire ;

2° Des cartes d'abonnement valables également pendant 33 jours avec une réduction de 20 0/0 sur les prix des abonnements ordinaires d'un mois. Ces cartes seront délivrées à toute personne qui installera sa famille dans une plage desservie par le réseau du Nord, et prendra pour elle au moins deux billets ordinaires ou un billet collectif de famille pour la même station balnéaire ou thermale.

Exposition de M. Le Lieprre

L'exposition des œuvres de M. Le Lieprre sera clôturée définitivement le mercredi 30 juin à 6 heures du soir.

Les personnes ayant fait des achats sont priées de retirer les œuvres le jeudi 1er ou vendredi 2 juillet de 10 heures du matin à 6 heures du soir.

Voir en quatrième page

— LA FOIRE AUX ÉMAILLÉS

SAVON DU CONGO le plus parfumé pour la Toilette.

AVIS A NOS CORRESPONDANTS

Nous prions nos correspondants de bien vouloir résumer les communications qu'ils nous adressent, car nous sommes souvent obligés d'en ajourner la publication en raison de leur longueur.

19

LE ROI DES CAMELOTS

PAR

Camille Bias

PREMIÈRE PARTIE

Quelquefois, M. Henri, devenu l'associé de Duchamel, accompagnait les deux femmes.

Il était, quoique plus âgé, l'ami du frère, et celui-ci avait pour lui tant d'estime et de confiance qu'il n'eut pas craint de lui abandonner Pierrette, même sans la présence du tiers féminin qui la protégeait.

Rarement, mais enfin parfois, lui aussi, se mêlait à ces sorties joyeuses. Alors Pierrette témoignait un bonheur si grand de sa présence qu'il en emportait de la joie pour longtemps. Malheureusement, il n'était pas souvent libre; la surveillance de ses bazars le retenait. Ne fallait-il pas, avant tout, amasser la dot de Pierrette ?

Depuis deux ans qu'il était majeur et que M. Duchamel avait renoncé à une tutelle qui ne lui donnait ni grand souci, ni grande occupation, Pierre prenait moins de distractions que jamais.

On eût dit que la responsabilité absolue de ses affaires le rendait soucieux. Il se reprochait un moment perdu, une heure de repos.

Il trouvait les journées trop courtes pour le travail et passait une partie des nuits à régler les comptes du jour.

Cependant, l'égoïsme fraternel ne l'absorbait pas tout entier. Nous avons vu que le directeur de l'assistance publique le remerciait de dons déjà répétés. Il donnait à cette administration, à laquelle il avait échappé au prix de tant d'efforts, de fortes sommes destinées à payer une pension pour les jeunes enfants qui ne voudraient pas se séparer. Il faisait plus : dans le quartier qu'il habitait, il recherchait les orphelins, et s'il trouvait des frères les envoyait à la campagne et les faisait élever ensemble.

Par une pensée touchante, il rapportait à Pierrette le bien fait par lui, l'offrant au destin pour le bonheur de l'enfant.

C'était là une superstition du cœur, un acte de foi naïve qu'il ne confessait pas tout haut, mais qui lui eût été une sauvegarde si la tentation mauvaise l'avait assailli.

Il en fut de même quant aux enfants de la mère Françoise. Sa démarche pour les retrouver fut discrète. A M. Duchamel, à Henri, son sauveur d'autrefois, un véritable frère maintenant, il ne dit pas son secret, qu'il ne croyait pas être le sien.

Ainsi qu'il s'y était engagé, le directeur de l'Assistance lui envoya dès le lendemain de sa démarche les renseignements par lui réclamés.

II

La pensionnaire

C'était un de ces jours de juin où les matinées, après une nuit d'orage, sont douces comme des matinées de printemps, avec cette différence que les parfums en sont plus pénétrants et que les rayons solaires plus vifs font pressentir la chaleur qui va suivre.

C'était jour de grande sortie au Sacré-Cœur. Mme Duchamel, toujours empressée pour la jeune fille, à laquelle elle s'était sérieusement attachée, assistait pour attendre Pierrette Dorson à la messe du couvent.

La brave dame avait ce matin-là un air plus satisfait, encore que de coutume, et si la pensionnaire eût été observatrice, elle aurait aussi dans son sourire et dans ses allures quelque chose de mystérieux qui l'aurait intriguée. Mais Pierrette avait bien autre chose à penser ; elle voulait demander à sa bonne amie, qu'elle appelait sans façon vieille amie, la permission d'emmener chez elle Berthe Dormont, sa compagne préférée, qui était comme elle orpheline et ne dépendait que d'un oncle, son tuteur, quelqu'il fut très jeune encore et très joli garçon.

— Tu l'as donc vu? demanda Mme Duchamel.

— Mais oui. Vous aussi, madame, vous étiez au parloir un jour de visite en même temps que lui.

— Je ne l'ai pas remarqué.

Pierrette n'avait pas rougi, si légèrement que ce fût, en parlant de l'oncle de sa compagne; sa vieille amie ne s'inquiéta point qu'elle le trouvât jeune et beau.

— Ce que tu demandes est possible, dit-elle, si Mme la supérieure le veut et si ton frère ne voit pas d'inconvénient à la chose.

— Mme la supérieure a déjà consenti, sur la demande de M. Dormont, qui n'a rien à refuser à sa nièce. Or, comme mon frère ne me refuse rien non plus, je crois que vous pourrez, vieille amie, me donner ce plaisir sans scrupule.

Elle prit Mme Duchamel par le cou, l'embrassa, la caressa. Ceux qui l'avaient vue gamine l'eussent sans nul doute reconnue jeune fille. Cependant, la confectionneuse résista aux gentillesses et aux prières de sa protégée.

— M. Duchamel, dit-elle en répondant affectueusement aux câlineries de la pensionnaire, m'a recommandé de ne jamais prendre une décision pour toi sans avoir consulté ton frère. Je suis obligée, ma chérie, de remettre à ta prochaine sortie le plaisir que tu réclames de moi.

Pierrette fit un peu la moue, mais ne résista point.

— Pauvre Berthe! dit-elle tristement, jamais elle ne sort, son oncle ne peut pas la prendre chez lui, et elle n'a pas comme moi le bonheur de posséder une vieille amie qui lui serve de maman.

En disant ces dernières paroles, Pierrette embrassa encore Mme Duchamel comme elle savait embrasser, non pas du bout des lèvres, pour la forme, mais à pleine bouche, avec des caresses, ainsi que les enfants embrassent ceux qu'ils aiment.

La bonne dame se sentait toute triste de ne pas la satisfaire; elle était si charmante, malgré le plaisir qu'on lui refusait de lui donner.

— C'est bien à toi, mon enfant, de songer à une compagne moins privilégiée que les autres; je suis sûre que Pierre, non seulement te donnera la permission que tu demandes, mais s'en montrera satisfait.

Il était dix heures quand elles arrivèrent rue de la Chaussée-d'Antin. Elles y trouvèrent Pierre en habit de voyage, tout prêt à leur dire adieu en même temps que bonjour.

— Oh! je n'ai pas de chance aujourd'hui, s'écria Pierrette. Je m'ennuierai toute la journée, c'est sûr.

— Pourquoi? tu iras te promener comme les autres dimanches, puisque Mme Duchamel veut bien te conduire où tu veux aller. Et je viens de voir Henri qui est libre toute la journée et par conséquent vous accompagnera.

— Mais toi, où vas-tu donc?

— A Soissons.

— Et tu vas rester longtemps dans ce vilain pays?

— D'abord, mademoiselle, vous calomniez ce pays, qui n'est pas vilain du tout, et puis, je reviendrai ce soir avant la retraite, je l'espère.

— Ah! une idée! s'écria la pensionnaire, puisque ce pays est joli et qu'on en peut revenir aujourd'hui, emmène-moi, cela me dédommagera de ce que vient de me refuser cette méchante Mme Duhamel.

— Vraiment, on t'a refusé quelque chose? demanda gaiement le camelot.

— Oui, monsieur : une chose des plus raisonnables. Si vous autorisez cela, je serai bientôt une esclave des plus maniées.

Elle riait aussi. Pierre, un peu embarrassé depuis la demande de sa sœur, espéra qu'elle allait l'oublier.

— Raconte-moi l'odieuse tyrannie dont tu es la victime, dit-il.

Et quand elle eut fini :

— Mme Duchamel a raison.

— Bon! elle n'en fera plus d'autres si tu l'approuves.

— Nous ne connaissons pas la famille de cette jeune fille.

— Elle n'a qu'un oncle.

— Encore faut-il savoir ce qu'est cet oncle.

— Banquier.

— Cela ne suffit pas.

— Comme tu deviens difficile. Faut-il qu'il soit prince?

— Beaucoup moins, fit Pierre gaiement.

Il ajouta :

— Peut-être plus.

A suivre